Stamboul, en impose à tous les Européens à ce point que tel on tel ambassadeur a refusé de croire au rapport de ses consuls de Syrie! Ainsi, l'entrée des mosquées, par exemple, a été décrétée libre à tout le monde; or, tous les pèlerins de Jérusalem se rappelleront que naguère encore chaque visite à la mosquée d'Omar coûtait vingt francs; aujourd'hui les Imans se contentent d'un peu moins. A Hébron, à Alep, à Damas, il est impossible de pénétrer dans les mosquées.

Maintenant encore la justice est complètement vénale, et aucun argument n'est probant, auprès des membres d'un tribunal de Syrie, comme une bourse renfermant deux ou trois cents napoléons; cette preuve de droit, qui est habituellement péremptoire, n'est pas une de nos moindres peines.

Ces persécutions, ces avanies jointes à la peste qui autrefois sévissait chaque année, ont-elles empêché les Frères Mineurs, venus en Orient pour la garde des sanctuaires, de remplir le mandat qu'ils tenaient de la catholicité? Non, Messieurs, je le dis hardiment et hautement, non!

Quand S. François est arrivé, il a dressé la tente de ses enfants près des sanctuaires; mais il n'avait rien pu remettre à leur garde; on ne lui avait rien confié. Ce sont eux qui, par une patience à l'épreuve de tout et même de la mort, ont obtenu de la bienveillance de quelques sultans, ou racheté à l'aide des deniers que leur envoyait l'Occident, les sanctuaires qu'ils gardent maintenant au nom de l'Eglise catholique; or, ces sanctuaires, Messieurs, sont aussi nombreux que précieux; en voici la nomenclature:

Premièrement, à Jérusalem:

D'abord, dans la basilique de la Résurrection :

L'autel du Crucisiement, et celui de Notre-Dame des Sept-Douleurs, au lieu du Stabat Mater;

La chapelle de l'Apparition de Notre-Seigneur à sa sainte Mère ;

La chapelle de l'Apparition de Notre-Seigneur à Ste-Madeleine;

L'autel de l'Invention de la sainte Croix;

Ces sanctuaires nous ont été plusieurs fois retirés par suite de la vénalité des autorités musulmanes, mais enfin nous